

Image not found or type unknown



Retard remise des clés et dégâts des eaux, indemnités

Par **racomalau**, le **13/07/2008** à **20:19**

j'ai acheté un appartement en vefa à titre locatif. la livraison était prévue pour 1er trimestre 2008 la 1ère remise des clés a été fixée au 16/04. constat: dégât des eaux, une prochaine remise des clés est prévue pour le 28/07. quelle indemnité peut être prévue, quand doit-elle être versée? comment établir le pv de remise des clés ? merci